

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 00178

Numéro SIREN : 429 145 998

Nom ou dénomination : A LA UNE VOYAGES

Ce dépôt a été enregistré le 15/07/2019 sous le numéro de dépôt B2019/016308

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2019

Désignation de l'entreprise : SAS A LA UNE VOYAGES Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise : 7 RUE DE KOUROU 31240 L'UNION Durée de l'exercice précédent * 15

Numéro SIRET * 4 2 9 1 4 5 9 9 8 0 0 0 1 0 Néant ☐ *

Exercice N clos le : 31/12/2018

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	3 862	
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE	900	
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	1 500	
TOTAL (II)		BJ	BK	3 862	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	184 571
		Autres créances (3)	BZ	CA	17 395
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE	
		Disponibilités	CF	CG	134 142
		Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	824 184
	TOTAL (III)		CJ	CK	1 160 292
	Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW		
Primes de remboursement des obligations (V)		CM			
Écarts de conversion actif * (VI)		CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	3 862	1 162 692

Renvois : (1) Dont droit au bail : CP (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : Immobilisations : Stocks : Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2019

Désignation de l'entreprise		SAS A LA UNE VOYAGES		Néant ☐
		Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont verse : 15 300...)	DA	15 300	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 530	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	73 750	
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	36 662	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (II)		DL	127 242
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (III)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	385 309	
	Dettes fiscales et sociales	DY	30 457	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	14 031	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	605 654	
TOTAL (IV)		EC	1 035 451	
Ecarts de conversion passif *		ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	1 162 692	
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 035 451		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 15 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 162 692,44 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 36 661,66 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

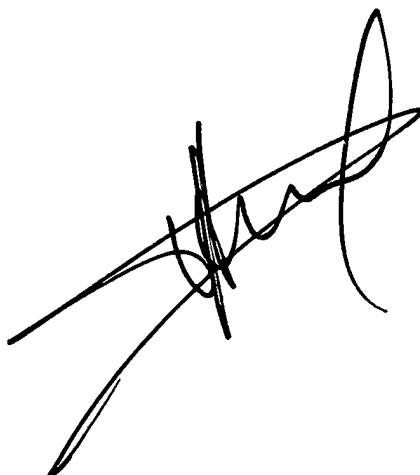
Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.



2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013).

Il a été constaté un produit de 242 euros.

2.2 - Fonds commercial

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.

Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 6 262

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	3 862			3 862
Immobilisations financières	900	1 500		2 400
TOTAL	4 762	1 500		6 262

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 3 862

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	3 862			3 862
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	3 862			3 862

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Mobilier de bureau	3 862	3 862	0	10 ans
TOTAL	3 862	3 862	0	

3.2 - Etat des créances = 1 027 650

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	1 500		1 500
Actif circulant & charges d'avance	1 026 150	1 026 150	
TOTAL	1 027 650	1 026 150	1 500

3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 1 864

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	1 860
Autres créances	4
Disponibilités	
TOTAL	1 864

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.4 - Charges constatées d'avance = 824 184**

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 15 300

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	100	153,00	15 300
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	100	153,00	15 300

4.2 - Etat des dettes = 1 035 451

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	385 309	385 309		
Dettes fiscales & sociales	30 457	30 457		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	14 031	14 031		
Produits constatés d'avance	605 654	605 654		
TOTAL	1 035 451	1 035 451		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 103 134

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	80 596
Dettes fiscales & sociales	8 507
Autres dettes	14 031
TOTAL	103 134

4.4 - Produits constatés d'avance = 605 654

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4.5 - Informations complémentaires sur le bilan passif

Engagement en matière de pension et de retraite :

La société n'a pas opté pour la méthode préférentielle au niveau des engagements de départ à la retraite. Le montant de ces engagements n'étant pas significatifs il n'a donc pas été provisionné dans les comptes de l'exercice clos au 31/12/2018.

La société n'a provisionné aucun droit individuel de formation dans les comptes de l'exercice clos au 31/12/2018.

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Autres informations relatives au compte de résultat**

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 1 864

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés :	1 860
Clients factures à établir(41810000)	1 860
Autres créances :	4
Fournisseurs avoirs à recevoir(40980000)	4
TOTAL	1 864

8.2 - Charges constatées d'avance = 824 184

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constat.d'av(48600000)	824 184
TOTAL	824 184

8.3 - Charges à payer = 103 134

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	80 596
Fournis.fact.non par(40810000)	80 596
Dettes fiscales et sociales :	8 507
Conges a payer(42820000)	4 434
Interessement à payer(42840000)	564
Personnel à payer(42860000)	305
Charges sociales s/ cp(43820000)	1 985
Etat autres ch. a payer(44860000)	459
Taxe apprentissage(44862000)	398
Formation continue(44863000)	362
Autres dettes :	14 031
Clients avoirs à établir(41980000)	14 031
TOTAL	103 134

8.4 - Produits constatés d'avance = 605 654

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatés avance(48700100)	605 654
TOTAL	605 654

A LA UNE VOYAGES
Société par actions simplifiée au capital de 15 300 euros
Siège social : 7 RUE DE KOUROU, 31240 L UNION
429145998 RCS TOULOUSE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 18 JUIN 2019

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à **36 661,66 euros** de la manière suivante :

- | | |
|---|--------------------------|
| • Solde antérieur « autres réserves » | 73 749,84 euros |
| • AGO du 29 mars 2019 – distribution de dividendes | <u>- 36 000,00 euros</u> |
| • Nouveau solde « autres réserves » | 37 749,84 euros |
| • Bénéfice de l'exercice au 31/12/2018 | 74 411,50 euros |
|
• En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève à 74 411,50 euros. | |

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 36 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

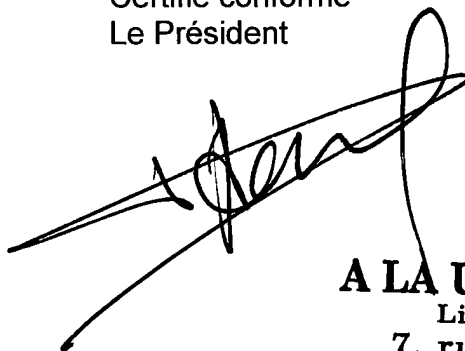
Conformément à la loi, l'assemblée générale prend acte que les dividendes distribués au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

EXERCICE	REVENUS ELIGIBLES A L'ABATTEMENT		REVENUS NON ELIGIBLES A L'ABATTEMENT
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2017	24 000 €		
2016	16 800 €		
2015	19 500 €		

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 18 juin 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président



A LA UNE VOYAGES

Li 031 00 0002

7, rue de Kourou

31240 L'UNION

05 61 99 92 91

RCS TOULOUSE 429 145 998

A LA UNE VOYAGES S.A.S.

5, rue du Kourou
31240 L'UNION

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2018



Aux associés de la société S.A.S. A LA UNE VOYAGES,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société S.A.S. A LA UNE VOYAGES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le préambule de l'annexe des comptes annuels informant de la durée de l'exercice audité.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptable appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation de l'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société A LA UNE VOYAGES à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.



RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Toulouse, le 07 juin 2019

Le Commissaire aux Comptes



EXCO Fiduciaire du Sud-Ouest
Jean-Marie FERRANDO



ANNEXE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2018

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)				du 01/10/2016 au 31/12/2017 (15 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	3 862	3 862				
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	900		900	0,08	900	0,07
Prêts						
Autres immobilisations financières	1 500		1 500	0,13		
TOTAL (I)	6 262	3 862	2 400	0,21	900	0,07
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	184 571		184 571	15,87	446 373	32,55
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices					7 685	0,56
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	17 306		17 306	1,49	14 114	1,03
. Autres	90		90	0,01	590	0,04
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	134 142		134 142	11,54	212 684	15,51
Charges constatées d'avance	824 184		824 184	70,89	689 139	50,25
TOTAL (II)	1 160 292		1 160 292	99,79	1 370 585	99,93
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 166 554	3 862	1 162 692	100,00	1 371 485	100,00

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (15 mois)
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 15 300)	15 300 1,32	15 300 1,12
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	1 530 0,13	1 530 0,11
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	73 750 6,34	73 301 5,34
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	36 662 3,15	24 449 1,78
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL(I)	127 242 10,94	114 580 8,35
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL(II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts		
. Découverts, concours bancaires		40 0,00
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers		
. Associés		
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	385 309 33,14	163 364 11,91
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel	8 530 0,73	12 042 0,88
. Organismes sociaux	7 569 0,65	10 953 0,80
. Etat, impôts sur les bénéfices	3 638 0,31	
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	9 501 0,82	2 467 0,18
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés	1 219 0,10	1 153 0,08
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	14 031 1,21	113 632 8,29
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	605 654 52,09	953 254 69,51
TOTAL(IV)	1 035 451 89,06	1 256 905 91,65
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	1 162 692 100,00	1 371 485 100,00

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 15 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 162 692,44 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 36 661,66 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013).

Il a été constaté un produit de 242 euros.

2.2 - Fonds commercial

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.

Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 6 262 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	3 862			3 862
Immobilisations financières	900	1 500		2 400
TOTAL	4 762	1 500		6 262

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 3 862 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	3 862			3 862
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	3 862			3 862

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Mobilier de bureau	3 862	3 862	0	10 ans
TOTAL	3 862	3 862	0	

3.2 - Etat des créances = 1 027 650 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	1 500		1 500
Actif circulant & charges d'avance	1 026 150	1 026 150	
TOTAL	1 027 650	1 026 150	1 500

3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 1 864 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	1 860
Autres créances	4
Disponibilités	
TOTAL	1 864

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.4 - Charges constatées d'avance = 824 184 E**

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 15 300 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	100	153,00	15 300
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	100	153,00	15 300

4.2 - Etat des dettes = 1 035 451 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	385 309	385 309		
Dettes fiscales & sociales	30 457	30 457		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	14 031	14 031		
Produits constatés d'avance	605 654	605 654		
TOTAL	1 035 451	1 035 451		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 103 134 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	80 596
Dettes fiscales & sociales	8 507
Autres dettes	14 031
TOTAL	103 134

4.4 - Produits constatés d'avance = 605 654 E

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4.5 - Informations complémentaires sur le bilan passif

Engagement en matière de pension et de retraite :

La société n'a pas opté pour la méthode préférentielle au niveau des engagements de départ à la retraite. Le montant de ces engagements n'étant pas significatifs il n'a donc pas été provisionné dans les comptes de l'exercice clos au 31/12/2018.

La société n'a provisionné aucun droit individuel de formation dans les comptes de l'exercice clos au 31/12/2018.

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Autres informations relatives au compte de résultat**

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 1 864 E

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés :	1 860
Clients factures à établir(41810000)	1 860
Autres créances :	4
Fournisseurs avoirs à recevoir(40980000)	4
TOTAL	1 864

8.2 - Charges constatées d'avance = 824 184 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constat.d'av(48600000)	824 184
TOTAL	824 184

8.3 - Charges à payer = 103 134 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	80 596
Fournis.fact.non par(40810000)	80 596
Dettes fiscales et sociales :	8 507
Conges a payer(42820000)	4 434
Interessement à payer(42840000)	564
Personnel à payer(42860000)	305
Charges sociales s/ cp(43820000)	1 985
Etat autres ch. a payer(44860000)	459
Taxe apprentissage(44862000)	398
Formation continue(44863000)	362
Autres dettes :	14 031
Clients avoirs à etablir(41980000)	14 031
TOTAL	103 134

8.4 - Produits constatés d'avance = 605 654 E

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatés avance(48700100)	605 654
TOTAL	605 654

A LA UNE VOYAGES S.A.S.

5, rue du Kourou
31240 L'UNION

**RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Assemblée Générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2018**

**Exco**

Fiduciaire du Sud-Ouest

Agence de Toulouse
2 rue des Feuillants - Boîte Postale 97606
31076 Toulouse cedex 3
Tél : 05 61 77 08 77
Fax : 05 61 59 49 44

Aux associés de la société S.A.S. A LA UNE VOYAGES,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L.227-10 du code de commerce.

Fait à Toulouse, le 07 juin 2019

Le Commissaire aux Comptes



EXCO Fiduciaire du Sud-Ouest
Jean-Marie FERRANDO